

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Principales tendances de la mise en œuvre de la politique de transparence du FMI

Préparé par le Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

en consultation avec d'autres départements

Approuvé par Siddharth Tiwari

16 juillet 2012

Table des matières	Page
Sigles et acronymes.....	2
Tableau 1. Tendances des taux de publication.....	3
Tableau 2. Tendances des taux de publication des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'URF	4
Tableau 3. Tendances des délais de publication	5
Tableau 4. Suppression d'informations dans les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'URF	5
Table 5. Pays membres qui ont publié tous les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'URF	7
Tableau 6. Pays qui n'ont publié aucun rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV ou sur l'URF en 2011	8
Tableau 7. Délais de publication maximum et minimum pour 2011	9

Au moment de la revue de la politique de transparence du FMI de 2005, il avait été convenu que les informations sur les principales tendances de la mise en œuvre de la politique de transparence seraient communiquées au Conseil d'administration à intervalles réguliers, avec des listes indiquant l'état d'avancement de la publication des documents examinés par le Conseil¹.

Les tableaux contenus dans le présent rapport mettent à jour la dernière édition des *Key Trends* en incluant les informations sur les documents présentés au Conseil jusqu'à fin décembre 2011².

¹ Voir [Note d'information au public \(NIP\) No. 05/116 sur la revue de la politique de transparence du FMI \(15/08/05\)](#) et [The Fund's Transparency Policy—Proposed Amendments \(28/07/05\)](#).

² [Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy \(06/07/11\)](#).

Sigles et acronymes

DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ESSF	Évaluation de la stabilité du système financier
GAFI	Groupe d'action financière
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MPEF	Mémoire de politiques économiques et financières
NIP	Note d'information au public
PAT	Protocole d'accord technique
PPTE	Pays pauvres très endettés
RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
URF	Utilisation des ressources du FMI

Tableau 1. Tendances des taux de publication ^{1/2/}

Type de rapport	2009		2010		2011	
	Rapports examinés	Publiés (%)	Rapports examinés	Publiés (%)	Rapports examinés	Publiés (%)
Rapports des services du FMI	237	93	241	92	209	91
Article IV, URF ou combinés	215	93	226	92	205	91
Article IV exclusivement	95	88	107	87	99	90
Article IV combiné avec URF, suivi post-programme, programme de référence, évaluation ex post, ISPE	26	100	28	96	23	87
URF exclusivement	94	96	91	96	83	93
Suivi post-programme, programme de référence, évaluation ex post, ISPE	11	91	4	100	4	100
Nota consultative conjointe des services ^{3/}	7	100	10	90	6	100
Documents sur les PPTE	4	100	11	100	0	n/a
Documents de la série "Questions générales"/Annexes	51	78	48	75	54	83
ESSF	15	40	13	69	21	81
RONC ^{4/}	65	37	62	47	66	61
Notes d'information au public (NIP) sur les consultations article IV	118	98	134	98	120	98
Déclarations du Président du Conseil d'administration sur	120	100	115	100	99	99
Déclarations des autorités nationales ^{5/}	197	77	177	78	163	89
Documents des pays sur les intentions de politique économique	221	100	292	96	247	96
Lettres d'intention/MPEF/PAT ^{6/}	210	100	269	96	228	95
DSRP, DSRP intérimaires et rapports connexes ^{7/}	11	100	23	91	19	100
Documents de politique générale ^{8/}	54	91	63	90	68	88

1/ Le terme publication recouvre les documents examinés par le Conseil d'administration durant l'année civile et publiés dans les six mois suivant la fin de l'année. Par exemple, le taux de publication pour 2011 concerne les documents examinés par le Conseil d'administration en 2011 et publiés avant le 30 juin 2012.

2/ Les données comprennent les documents soumis à l'examen du Conseil d'administration en réunion ou selon la procédure de défaut d'opposition.

3/ Ne comprend pas trois notes conjointes préparées en 2011 mais que le Conseil d'administration n'avait pas encore examinées à la date de publication de ces rapports.

4/ Comprend les évaluations initiales et les nouvelles évaluations au titre des RONC produites par le FMI, ainsi que par la Banque mondiale, et, dans le cas des RONC sur la LBC-FT, par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI, produits séparément ou dans le cadre des ESSF. Ne sont pas incluses les évaluations détaillées de normes.

5/ Ne sont pas incluses les déclarations des autorités nationales comprises dans les RONC. Sont comprises les déclarations des administrateurs et les documents relevant du "droit de réponse".

6/ Le cas échéant, PAT.

7/ Ne sont pas inclus deux DSRP préparés en 2011 mais qui n'avaient pas encore été examinés par le Conseil d'administration à la date de ces rapports.

8/ Ne sont compris que les documents de politique générale censés être publiés en vertu de la politique de transparence. Au 17 mars 2010, le régime de publication présumée des documents de politique générale est devenue applicable à tous les documents de politique générale préparés pour le Conseil d'administration, y compris les documents préparés pour les réunions officielles et les réunions informelles. Cependant, les documents traitant de questions internes ou administratives ne relèvent pas du principe de publication présumée.

Tableau 2. Tendances des taux de publication des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'utilisation des ressources du FMI 1/

(par caractéristiques économiques et régionales)

	2009		2010		2011	
	Rapports examinés	Publiés (%)	Rapports examinés	Publiés (%)	Rapports examinés	Publiés (%)
Rapports par groupe						
Rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'URF	215	93	226	92	205	91
Économies avancées	28	100	38	100	42	100
Marchés émergents	50	94	96	89	69	86
Pays en développement	137	91	92	91	94	90
Pays émergents et en développement ^{2/}	187	92	188	90	163	88
Afrique	62	95	58	95	55	93
Asie	30	87	29	93	26	81
CEI et Mongolie ^{3/}	21	95	20	90	16	94
Europe centrale et orientale	27	100	18	100	16	100
Hémisphère occidental	37	89	43	79	36	86
Moyen-Orient	10	70	20	85	14	71
Pays à accès exceptionnel ^{4/}	36	100	13	100	13	100

1/ Le terme publication recouvre les documents examinés par le Conseil d'administration durant l'année civile et publiés dans les six mois suivant la fin de l'année. Par exemple, le taux de publication pour 2011 concerne les documents examinés par le Conseil d'administration en 2011 et publiés avant le 30 juin 2012.

2/ D'après les définitions des *Perspectives de l'économie mondiale*.

3/ La Mongolie, qui n'est pas membre de la Communauté des États indépendants, est incluse dans ce groupe pour des raisons géographiques et pour les similitudes de structure économique.

4/ Couvre les taux de publication des nouveaux pays à accès exceptionnel. L'accès exceptionnel depuis le 24 mars 2009 est défini comme l'accès des pays ayant un accès annuel moyen supérieur à 200% de la quote-part ou un accès total supérieur à 600% de la quote-part. Avant le 24 mars 2009, il s'agissait des pays qui avaient un accès total supérieur à 300 %, ou un accès annuel moyen supérieur à 100%. Les rapports examinés correspondent au nombre de rapports examinés par le Conseil d'administration entre la date effective de référence et la fin de l'année civile.

Tableau 3. Tendances des délais de publication ^{1/2/}
(Par type de rapport et caractéristiques économiques et régionales)

Rapports par type et groupe	2009				2010				2011			
	Nombre publiés	Délai moyen ^{5/}	% avec délai > 1 mois	% avec délai > 2 mois	Nombre publiés	Délai moyen ^{5/}	% avec délai > 1 mois	% avec délai > 2 mois	Nombre publiés	Délai moyen ^{5/}	% avec délai > 1 mois	% avec délai > 2 mois
Rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'URF	201	34	38	12	207	34	29	14	186	27	22	9
Article IV	85	30	32	13	93	31	26	13	89	25	25	10
Combinés	26	50	58	23	27	39	37	19	20	32	35	15
URF	90	33	39	9	87	32	31	14	77	25	14	6
Économies avancées	28	10	7	0	38	10	5	0	42	7	2	0
Marchés émergents	48	32	38	13	85	49	34	19	59	28	32	10
Pays en développement	125	40	45	15	84	32	38	17	85	33	24	13
Pays émergents et en développement ^{3/}	174	38	43	14	169	45	36	18	144	30	27	12
Afrique	59	51	54	19	55	30	35	15	51	25	24	10
Asie	27	27	26	11	27	40	44	22	21	29	24	10
CEI et Mongolie ^{4/}	20	41	55	25	18	16	17	6	15	16	7	7
Europe centrale et orientale	27	25	33	7	18	25	22	6	16	30	31	6
Hémisphère occidental	33	32	36	9	34	48	44	32	31	53	45	23
Moyen-Orient	8	35	50	13	17	111	47	18	10	27	20	10
Autres documents												
Documents de la série "Questions générales"/Annexes statistiques	40	26	33	8	36	29	28	8	45	16	13	0
Notes d'information au public (NIP) sur les consultations article IV	116	22	22	7	131	61	24	11	117	21	22	7
Déclarations du Président du Conseil d'administration sur l'URF et les ISPE	120	3	3	0	115	4	2	0	98	23	12	5
Documents des pays sur les intentions de politique économique ^{6/}	210	20	25	14	279	25	4		236	39	18	8
Documents de politique générale ^{7/}	49	16	16	4	57	28	14	0	60	24	11	4

1/ Le terme publication recouvre les documents examinés par le Conseil d'administration durant l'année civile et publiés dans les six mois suivant la fin de l'année. Par exemple, le taux de publication pour 2011 concerne les documents examinés par le Conseil d'administration en 2011 et publiés avant le 30 juin 2012.

2/ Les documents relatifs à un pays particulier sont publiés selon le principe du défaut d'objection du pays concerné, et en général les délais techniques ne sont que de quelques jours ouvrables. Les documents de politique générale sont publiés sur autorisation du Conseil.

3/ D'après les définitions des Perspectives de l'économie mondiale.

4/ La Mongolie, qui n'est pas membre de la Communauté des États indépendants, est incluse dans ce groupe pour des raisons géographiques et pour les similitudes de structure économique.

5/ Nombre de jours civils.

6/ Comprennent les lettres d'intention, les MPEF et les PAT préparés dans le cadre des programmes de référence de des ISPE.

7/ Ne sont compris que les documents de politique générale censés être publiés en vertu de la politique de transparence. Au 17 mars 2010, le régime de publication présumée des documents de politique générale est devenue applicable à tous les documents de politique générale préparés pour le Conseil d'administration, y compris les documents préparés pour les réunions officielles et les réunions informelles. Cependant, les documents traitant de questions internes ou administratives ne relèvent pas du principe de publication présumée.

Tableau 4. Suppression d'informations dans les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et de l'URF 1/ 2/

	(Par caractéristiques économiques et régionales)														
	2009				2010				2011						
	Avec suppressions	Avec suppr. sur questions de change		Avec suppr. sur le secteur financier		Avec suppression	Avec suppr. sur questions de change		Avec suppr. sur le secteur financier		Avec suppression	Avec suppr. sur questions de change		Avec suppr. sur le secteur financier	
		% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés		% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés		% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés	% de tous les rapports publiés
Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	Nombre publiés	
Rapports par groupe															
Tous les rapports sur les consultations au titre de l'article IV et l' URF	201	16	4	9	207	15	6	9	186	23	4	12			
Économies avancées	28	39	4	29	38	18	3	5	42	40	2	31			
Marchés émergents	48	29	10	13	85	20	11	12	59	34	10	12			
Pays en développement	125	6	2	4	84	10	4	7	85	6	1	4			
Pays émergents et en développement ^{3/}	174	12	4	6	169	16	8	5	144	17	6	7			
Afrique	59	3	2	2	55	0	0	0	51	2	0	0			
Asie	27	19	11	7	27	30	26	11	21	14	5	5			
CEI et Mongolie ^{4/}	20	25	5	15	18	6	6	0	15	20	13	13			
Europe centrale et orientale	27	22	7	11	18	17	11	17	16	19	0	19			
Hémisphère occidental	33	9	0	6	34	35	6	3	31	48	16	13			
Moyen-Orient	7	0	0	0	17	18	12	6	10	0	0	0			
Pays à taux de change fixe, ou parité ou bande de fluctuation	80	10	3	5	94	0	0	0	86	22	8	12			
Pays ayant d'autres régimes de change	122	20	5	12	110	0	0	0	100	23	2	13			

1/ Le terme publication recouvre les documents examinés par le Conseil d'administration durant l'année civile et publiés dans les six mois suivant la fin de l'année. Par exemple, le taux de publication pour 2011 concerne les documents examinés par le Conseil d'administration en 2011 et publiés avant le 30 juin 2012.

2/ Comme plusieurs catégories d'information peuvent être supprimées dans un même rapport, par exemple régime de change, secteur financier ou autre domaines, il n'y a pas de lien fixe entre la deuxième et les troisième et quatrième colonnes pour chaque année.

3/ D'après les définitions des Perspectives de l'économie mondiale.

4/ La Mongolie, qui n'est pas membre de la Communauté des États indépendants, est incluse dans ce groupe pour des raisons géographiques et pour les similitudes de structure économique.

Tableau 5. Pays membres qui ont publié tous les rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'URF^{1/2/3/4/}

Afghanistan	Haïti	République tchèque
Albanie	Hong Kong	République démocratique du Congo
Allemagne	Hongrie	République slovaque
Angola	Indonésie	République kirghize
Antigua	Iran	Royaume-Uni
Arabie saoudite	Iraq	Roumanie
Algérie	Irlande	Russie
Arménie	Islande	St Kitts-et-Nevis
Australie	Îles Marshall	Saint-Marin
Autriche	Îles Salomon	St Vincent-et-Grenadines
Bahamas	Israël	Sénégal
Bangladesh	Italie	Seychelles
Barbade	Jamaïque	Sierra Leona
Belarus	Japon	Afrique du Sud
Belgique	Kazakhstan	Suède
Belize	Kenya	Suisse
Bénin	Kiribati	Suriname
Bhutan	Kosovo	Swaziland
Bolivie	Koweït	Tanzanie
Botswana	Laos	Tadjikistan
Bulgarie	Lesotho	Tchad
Burundi	Lettonie	Timor Leste
Cameroun	Lettonie	Togo
Canada	Liberia	Tonga
Chili	Lituanie	Trinité-et-Tobago
Chine	Luxembourg	Turquie
Chypre	Macédoine	Tuvalu
Colombie	Maldives	Uruguay
Comores	Mali	Vanuatu
Congo, République du	Malte	Zambie
Corée	Maroc	Zimbabwe
Costa Rica	Maurice	
Côte d'Ivoire	Mauritanie	
Croatie	Mexique	
Dominique	Micronésie	
El Salvador	Moldova	
Émirats arabes unis	Mongolie	
Slovénie	Monténégro	
Espagne	Mozambique	
États-Unis	Népal	
Estonie	Nicaragua	
Fidji	Niger	
Philippines	Nigéria	
France	Nouvelle-Zélande	
Gabon	Pays-Bas	
Gambie	Papouasie-Nouvelle Guinée	
Géorgie	Paraguay	
Ghana	Pérou	
Grèce	Pologne	
Guinée Bissau	Portugal	
Guyana	Qatar	

Tableau 6. Pays qui n'ont publié aucun rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV ou l'URF en 2011^{1/2/}

2011	
Antigua-et-Barbuda	Sri Lanka
Brésil	Turkménistan
Brunei Darussalam	Vietnam
Djibouti	
Éthiopie	
Guinée équatoriale	
Libye	
Myanmar	
Oman	
République dominicaine	

1/ En 2011, le Conseil d'administration a examiné des documents sur les consultations au titre de l'article IV/l'URF pour les pays énumérés ci-dessus, mais les pays n'avaient pas publié ces documents à la date du 30 juin 2012.

2/ S'agissant des réunions du Conseil d'administration de 2011, Antigua-et-Barbuda, le Brésil, Brunei, Djibouti, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Libye, Oman, Sri Lanka et le Turkménistan ont publié les notes d'information au public.

Tableau 7 : Délais de publication maximum et minimum pour 2011^{1/2/3/}

Délais minimum			Délais maximum		
Date de réunion du Conseil	Pays ^{4/}	Jours	Date de réunion du Conseil	Pays ^{4/}	Jours
10-I-2011	Mexique	0	14-XII-2011	Ghana	56
21-I-2011	Pologne	0	6-III-2011	Burundi	56
9-V-2011	Nouvelle-Zélande	0	2011-05-12	Pérou	58
6-IV-2011	République tchèque	1	30-XII-2011	Turquie	58
25-V-2011	Guinée Bissau	1	2011-05-10	Maroc	58
11-VII-2011	Italie	1	6-V-2011	Colombie	60
12-IX-2011	Portugal	1	21-I-2011	Comores	62
5-X-2011	Australie	1	11-V-2011	Tadjikistan	63
19-XII-2011	Portugal	1	18-VII-2011	Arabie saoudite	65
21-XII-2011	Mexique	1	2-II-2011	Fidji	65
31-I-2011	Estonie	2	21-II-2011	Trinité-et-Tobago	68
14-III-2011	Grèce	2	24-VI-2011	Cameroun	69
11-V-2011	Haïti	2	18-II-2011	Gabon	75
25-VII-2011	France	2	22-IV-2011	Rep. démocratique du Congo	89
19-XII-2011	Canada	2	2-V-2011	Suriname	108
3-VI-2011	Islande	3	29-VI-2011	Ouganda	112
10-I-2011	Islande	4	19-VII-2011	Dominique	118
24-I-2011	Malte	4	16-II-2011	Guyana	132
13-V-2011	Luxembourg	4	25-VII-2011	St Vincent-et-Grenadines	133
16-V-2011	Irlande	4	6-VII-2011	Kosovo	177
13-VI-2011	Mali	4	12-II-2011	Maldives	226
21-VII-2011	États-Unis	4	12-I-2011	Sainte-Lucie	240
2-IX-2011	Autriche	4	28-II-2011	St. Vincent-et-Grenadines	287
2-XII-2011	Liberia	4			

1/ Le terme publication concerne les documents examinés par le Conseil d'administration en 2011 et publiés avant le 30 juin 2012.

2/ Les délais de publication correspondent au nombre de jour civils entre la date de la réunion du Conseil d'administration et la date de publication.

3/ Tous les documents dont il est ici question concernent les documents sur les consultations au titre de l'article IV/l'URF.

4/ Comprennent les groupes de pays membres et les territoires de pays membres.